



	Mont de Eau Agglo	Délibération	Nomenclature Acte
	Conseil d'administration Séance du 27 novembre 2025	N° DEL-2025-11-15	7.1.2 – Document budgétaire

Décision modificative n°1 - 2025 Budget Assainissement

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 novembre, le Conseil d'administration de Mont de Eau Agglo, dûment convoqué le jeudi 20 novembre 2025, s'est rassemblé dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la Maison de l'eau, sous la présidence de Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents à la séance :

Monsieur Philippe EYRAUD Conseiller Municipal
 Madame Marie-Christine BOURDIEU Vice-Présidente du Conseil Communautaire
 Madame Chantal PLANCHENAULT Conseillère Communautaire
 Monsieur Alain BACHE Conseiller Communautaire
 Monsieur Joël BONNET Vice-Président du Conseil Communautaire
 Monsieur Bernard KRUZYNSKI Vice-Président du Conseil Communautaire
 Madame Patricia BEAUMONT Conseillère Communautaire
 Monsieur Michel GARCIA Membre du bureau Communautaire
 Monsieur Jean-Louis DARRIEUTORT Membre du bureau Communautaire
 Monsieur Thomas DASTUGUE Conseiller Municipal
 Monsieur Jean-Paul GANTIER Membre expert
 Monsieur Francis GUILHAMOULAT Membre expert

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Charles DAYOT Président du Conseil Communautaire donne procuration à Monsieur Bernard KRUZINSKY
 Monsieur Vincent RUQUOIS Membre expert donne procuration à Monsieur Michel GARCIA
 Monsieur Jean-Claude DAVIDSON Membre expert donne procuration à Madame Marie-Christine BOURDIEU

Excusés :

Monsieur Bruno ROUFFIAT Conseiller Communautaire
 Madame Catherine PICQUET Conseillère Communautaire
 Monsieur Dominique TAUZIN Conseiller Communautaire
 Madame Nathalie BOIARDI Membre du bureau Communautaire représentée par Monsieur DASTUGUES
 Monsieur Claude COUMAT Membre du bureau Communautaire
 Madame Dixna BOULEGUE Membre expert



Objet Décision modificative n°1 - 2025 Budget Assainissement

Rapporteur : Monsieur Bernard KRUZYNSKI

DM 1 – 2025 -Budget Assainissement

À la demande des membres du conseil d'administration, les précisions suivantes sont apportées :

Vu l'emprunt d'un montant de 6 823 585 € contracté pour le service d'assainissement, amorti par annuités constantes et indexé sur le taux du Livret A ;

Considérant que la diminution du taux du Livret A en 2025 réduit le montant des intérêts à verser mais augmente la part d'amortissement du capital au sein de l'annuité ;

Considérant que cette évolution nécessite de créditer le compte 1641 – Amortissement afin de couvrir la part complémentaire d'amortissement générée par cette variation du taux ;

Considérant qu'un réajustement comptable est nécessaire pour garantir la sincérité du budget et la bonne exécution de la section d'investissement ;

Il convient donc de réajuster

-l'article 1641 pour un montant de 5 000€ suite à l'évolution du taux d'intérêt

DÉPENSES			RECETTES		
Comptes	Libellés	Montants	Comptes	Libellés	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000.00			
1641	Emprunts	5 000.00			
22	Immobilisations reçues en affectation	-5 000.00			
22532	Réseaux d'assainissement	-5 000.00			
Total		0.00			

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approver cette décision modificative n° 1 du budget assainissement 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2025,

Vu les statuts de Mont de Eau Agglo,

Entendu le rapport de présentation,

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré décide à l'unanimité :



Article 1 : Adopte la décision modificative n° 1 du budget assainissement 2025.

Article 2 : Autorise le Directeur de « Mont de Eau Agglo » à accomplir toutes formalités et signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : Précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré au siège de Mont de Eau Agglo, le 27 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Chantal PLANCHENAUULT,

Le Secrétaire de séance,

Charles DAYOT,

Président du conseil d'administration

de Mont de Eau Agglo